

Fiche informative sur l'action

Titre de l'action : dispositif-relais en lycée professionnel

Académie : NANCY-METZ

Lycée Jean PROUVE, 53, rue de Bonsecours, 54042 NANCY cedex

ZEP : non

Téléphone : 03-83-35-25-73

Télécopie : 03-83-35-10-07

Mèl de l'école ou de l'établissement : ce.0540081@ac-nancy-metz.fr

Adresse du site de l'école ou de l'établissement : www.ac-nancy-metz.fr/Pres-etab/JeanProuveNancy/

Coordonnées d'une personne contact (mèl) : Evelyne.Artis@ac-nancy-metz.fr

Classe(s) concernée(s) : dispositif-relais

Discipline(s) concernée(s) : toutes

Date de l'écrit : juin 2005

Résumé :

La classe relais du lycée Jean Prouvé accueille des adolescents(tes) agés(ées) de 14 à 16 ans qui bénéficient, en Meurthe et Moselle, obligatoirement d'un suivi éducatif, administratif ou judiciaire.

Le fonctionnement du dispositif s'articule autour du retour à l'école, d'un réinvestissement dans les apprentissages scolaires, d'un apprentissage de la vie en société, d'une réflexion sur sa propre personne et ses comportements, de la construction d'un projet d'insertion scolaire et/ou professionnelle.

L'équipe pédagogique fonctionne en partenariat (Assistante Sociale, Educatrice PJJ¹, Enseignants...)

Le travail, mené en complémentarité d'actions mises en place par l'Education Nationale et la PJJ, se décline sous la forme d'une éducation partagée.

Mots-clés :

STRUCTURES	MODALITES DISPOSITIFS	THEMES	CHAMPS DISCIPLINAIRES
Lycée professionnel	Dispositifs relais	Citoyenneté, civisme Comportements de rupture Connaissance du monde professionnel Difficulté scolaire Orientation Parents, Ecole	Indifférent

¹ Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fiche informative sur l'action

Titre de l'action : dispositif-relais en lycée professionnel

Académie : NANCY-METZ

Nom et adresse complète de l'école ou l'établissement : Lycée Jean PROUVE, 53, rue de Bonsecours, 54042 NANCY-cedex

Introduction

Présentation des acteurs et de leur institution

- Evelyne ARTIS , enseignante coordonnatrice, en poste depuis septembre 2002, professeur de technologie, antérieurement institutrice spécialisée, Education Nationale.
- Malika BON, assistante sociale du service social en faveur des élèves, en poste au lycée Prouvé depuis septembre 1998, Education Nationale.
- Marie-Eliane PATIER, chef de service éducatif à la P.J.J., chargée en 1998 avec un enseignant de l'élaboration du projet et partenaire de la classe depuis son ouverture en septembre 1999, Ministère de la Justice.

Historique du projet

En octobre 1996, en Meurthe-et-Moselle, est signée une convention de coopération inter services (Education Nationale/Justice/Défense/Police). Cette convention réaffirme les orientations définies par la circulaire interministérielle de mars 1996 : « *la prévention de la violence en milieu scolaire nécessite une prise en charge concertée et coordonnée de l'Etat* ».

En 1998, l'Inspecteur d'Académie et le Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) de Meurthe-et-Moselle décident de mutualiser des moyens humains, matériels et financiers au profit des élèves les plus en difficulté. Un enseignant, professeur des écoles, et une éducatrice PJJ sont, sous couvert d'un comité de pilotage conjoint, missionnés pour élaborer un dispositif relais destiné à des élèves âgés de 14 à 16 ans, en rupture partielle ou totale avec l'école.

Une de leurs méthodes d'évaluation consiste à mener des entretiens auprès d'un groupe de ces élèves. Ces entretiens réalisés auprès des moins de 16 ans déscolarisés ou en voie de marginalisation scolaire, ainsi que l'analyse de leur situation scolaire, nous ont donné les indications suivantes : la majorité des élèves rencontrés nous ont dit vivre avec beaucoup de difficultés les exigences scolaires en termes de travail et de discipline. Les attentes de l'école sont, pour certains, perçues comme l'exigence d'un changement radical. Vécues comme telles, « ces transformations imposées par l'école » semblent venir renforcer un sentiment d'insécurité, de renoncement, de reniement de soi en termes de manière d'être, de penser et de vivre.

Ces élèves nous font part de leur difficulté à donner du sens à leur parcours scolaire. La plupart disent ne pas comprendre le pourquoi de certains apprentissages, ils évoquent également un désintérêt face à certains contenus proposés et plus globalement la place à donner au scolaire dans leur parcours personnel. Pourtant, la grande majorité de ces élèves a manifesté le désir d'être considérée comme les autres et d'accéder rapidement à un métier, « passage obligé » d'une insertion sociale.

Sur le département de Meurthe-et-Moselle, il est décidé la création de trois dispositifs : deux implantés en collège, à Malzéville et à Herserange, concernant un public âgé de 12 à 14 ans. L'implantation du troisième dispositif accueillant une population âgée de 14 à 16 ans s'est faite à titre exceptionnel et expérimental en lycée professionnel. Cette implantation a été possible grâce à Monsieur Bisson-Vaivre, alors Inspecteur d'Académie-adjoint, responsable du comité de pilotage E.N. / P.J.J.

L'implantation de la classe au L.P. permet de disposer de ses équipements (maison des lycéens, ateliers...), mais aussi des interventions de professeurs de l'enseignement professionnel. L'expérimentation n'a, à ce jour, pas été remise en question. Le dispositif relais du lycée Jean Prouvé en est à sa sixième année de fonctionnement.

La classe-relais accueille des élèves de Nancy, de sa banlieue et du sud du département de la Meurthe-et-Moselle (Toul, Lunéville).

L'équipe pédagogique se compose de deux enseignants : un professeur certifié d'E.P.S. et un professeur de collège qui assure l'enseignement général et qui accompagne les élèves pour certains cours d'enseignement professionnel. Tous les cours sont encadrés par deux adultes. La classe a à sa disposition une aide-éducatrice. Les élèves sont présents vingt-trois heures par semaine au lycée (six heures d'E.P.S., onze heures d'enseignement général et culturel, six heures d'enseignement professionnel). Deux heures hebdomadaires sont consacrées à la recherche de lieux de stage et à leur mise en place.

Le public accueilli

En Meurthe-et-Moselle, tous les élèves affectés en classe relais, bénéficient d'un suivi éducatif exercé par le Conseil Général ou par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ce dispositif s'adresse à un public en rupture de scolarité soumis à l'obligation scolaire. La capacité d'accueil est au maximum de 10 élèves. Chaque admission fait l'objet de la constitution d'un dossier de demande d'admission au sein de l'établissement d'origine. Le dossier est ensuite présenté en commission d'admission à l'Inspection Académique. L'admission peut se faire à tout moment de l'année scolaire pour une durée qui peut varier en fonction de la situation et du projet de l'élève.

Les élèves accueillis ont, pour certains, un niveau scolaire faible ; la plupart d'entre eux ont perdu l'habitude de s'impliquer dans les apprentissages. Souvent en échec scolaire (parfois de longue date) et engagés dans des processus de dévalorisation d'eux-mêmes, ils expriment un fort sentiment d'injustice et disent avoir été souvent mis à l'écart et pas assez aidés.

L'appropriation des savoirs est émancipatrice : en classe relais, les élèves doivent tenter de dépasser les peurs créées et générées par le fait d'apprendre. Pour se réinvestir et renouer avec les apprentissages, ils attendent, sans vraiment l'exprimer, une relation « privilégiée » avec leurs enseignants qui, de leur côté, vont tout faire pour les amener à « oser prendre les risques » liés aux apprentissages. La plupart de ces élèves se situent dans « l'instant et dans l'instinct ». Ils gèrent les situations essentiellement dans l'immédiateté, dans un registre émotionnel et affectif. Ils se contrôlent difficilement et ne se sentent pas toujours responsables de leurs actes. Ils ont des difficultés à analyser, à prendre du recul et à se situer dans le temps. Ces élèves sont, pour la plupart, souvent englués dans l'imaginaire et la toute-puissance, et développent à l'égard de l'école et de ses acteurs une perception globalisante dont ils peinent à se séparer.

Si, en classe relais, la relation se construit sans les tiers symboliques que sont les savoirs et la loi, la relation adultes-élèves risque d'être submergée par des rapports purement affectifs. Dans ce cas, le risque pour l'équipe et pour le collectif d'élèves est de se trouver entraînés dans une relation duelle et dans une perpétuelle gestion des conflits interpersonnels. En

grande majorité, ils vivent des situations familiales et sociales difficiles (milieu socialement défavorisé, affectivement perturbé, voire carencé et souvent culturellement pauvre).

Un déficit des rapports familiaux, parfois dès la petite enfance, dans un environnement déstructuré et déstructurant (voire traumatisant) se retrouve dans bon nombre de situations. Manque de sommeil, nervosité, irritabilité, attitudes de violence ou de repli sur soi viennent compléter un « tableau » qui rend souvent les adolescents peu disponibles et peu motivés. De plus, certains élèves présentent des problèmes de santé essentiellement liés à des conduites addictives (consommation plus ou moins régulière de médicaments, d'alcool et de produits stupéfiants).

Ces adolescents se disent « ballottés » tant dans leur famille qu'à l'école ; ils s'estiment et se sentent, de ce fait, peu à même de trouver une place et de la conserver. Souvent démotivés, ils manifestent la peur de s'investir, de créer des liens ou tout simplement de vivre des situations de réussite. Fortement angoissés, ils s'expriment, avant tout, dans l'agir (parfois sous une forme verbale ou physique violente) et nous montrent leur impossibilité, leur incapacité à réfléchir et à analyser, sereinement et objectivement, les actes qu'ils viennent de commettre.

Leurs rapports à autrui sont, bien souvent, faits de fortes distorsions dans la relation aux autres. La crainte est exceptionnelle, l'irrespect ou le surinvestissement **dans quoi se surinvestissent-ils ?** sont des attitudes que nous retrouvons chaque année. Ces élèves ne semblent pas, pour autant, rejeter le lieu d'apprentissage qu'est l'école. Ils expriment le rejet de l'école où ils échouent. Ils disent refuser ce lieu qui peut leur renvoyer leur inaptitude à s'intégrer, à réussir, à aller de l'avant. Vulnérables, peu à même de s'investir spontanément, ces élèves ont leur place dans l'institution scolaire ; non dans le modèle traditionnel mais dans des dispositifs comme le nôtre à même de s'adapter à leurs problématiques.

Même s'ils transgressent, « allégrement » les règles en vigueur dans les murs de l'école, ils en connaissent les modes de fonctionnement et les limites imposées dans le cadre du règlement intérieur des établissements scolaires.

Projet pédagogique

Education Nationale et Protection Judiciaire de la Jeunesse s'inscrivent dans une éducation partagée, sorte de coopération pédagogique et éducative faite de mutualisation de savoir-faire, sur fond d'objectifs communs visant le retour à l'école. La reprise des apprentissages, le travail sur les troubles du comportement, la découverte du monde du travail, la construction d'un projet d'insertion scolaire et/ou professionnelle définissent les axes de la scolarisation en classe relais.

Il existe bien une division du travail entre enseignant et éducateur. Pourtant, l'un et l'autre se situent, auprès des élèves de classe relais, dans une complémentarité d'actions, sorte de coopération pédagogique et éducative construite sur des objectifs communs et des savoir-faire partagés. Pour autant, la relation de l'enseignant à l'élève n'est pas (ne doit pas être) identique à celle mise en place par l'éducateur. C'est parce que chacun a une identité professionnelle clairement définie qu'il va communiquer avec l'élève, en conservant ce qui fait sa spécificité. Les enseignants construisent avec les élèves des parcours individuels ou collectifs, ils créent des situations d'enseignement qui visent à transformer le rapport des élèves aux apprentissages scolaires. La démarche peut contribuer à la remise au travail, à la (re)découverte de ses capacités et à la restauration de l'estime de soi ; ce qui, à l'issue du temps passé en classe relais, doit favoriser la reprise d'une scolarité ou l'entrée en formation professionnelle.

Les éducateurs sont davantage chargés de l'accompagnement socio-éducatif des élèves en liens étroits avec la communauté scolaire, les parents des élèves, les éducateurs référents et

les autorités de tutelle (conseil général et justice des mineurs). La socialisation est l'affaire de tous. Chaque adulte est concerné par les problématiques et les troubles du comportement posés par les élèves. Chaque professionnel est garant du bon fonctionnement du dispositif.

Le faible nombre d'élèves ainsi que le taux, relativement, élevé d'adultes qui les encadrent favorisent la prise en compte collective des différents problèmes rencontrés. Elle se définit par un apprentissage de la vie en société, par une réflexion sur sa propre personne, sur ses comportements. Pour y parvenir, les adultes et les élèves mettent au point en début de session une charte de vie de classe. Cette charte est composée d'une douzaine d'articles définissant un comportement à adapter vis-à-vis des exigences scolaires et des exigences sociales. Cette charte est liée à une note de comportement hebdomadaire qui fonctionne selon le permis à points ce qui permet de récupérer d'une semaine à l'autre des points perdus.

L'ensemble des notes hebdomadaires donne une note trimestrielle qui figure sur le bulletin trimestriel, cette note est accompagnée d'une appréciation. Une réflexion est également menée sur les règles à suivre lorsque l'on est en stage (sécurité, tenue adaptée, horaires...). Enfin des activités sportives différentes de celles qui sont proposées habituellement en E.P.S. contribuent à la resocialisation. Ainsi le non-respect des consignes données en aviron, par exemple, montre immédiatement aux élèves les inconvénients de ne pas admettre qu'il faut suivre des règles. Les compétences spécifiques sollicitées lors de la pratique de l'aviron nécessitent le respect de règles de fonctionnement particulières : ces règles permettent alors de trouver du plaisir dans l'activité. Les règles ne sont plus seulement des contraintes extérieures, mais elles deviennent des outils pour une pratique plus agréable. Il en est de même pour l'équitation : les élèves participent à une activité où les règles sont énoncées par l'enseignant, mais ce sont souvent les animaux qui veillent à leur application !!!

Les élèves ne sont pas de simples consommateurs : avant et après leur activité, ils doivent s'occuper du cheval qu'ils ont monté au cours de la séance. Pour aider un élève en difficulté à s'insérer dans la société, je pense qu'il doit d'abord avoir une bonne image de lui-même, se sentir utile, avoir confiance en lui. Pour l'amener à s'estimer, en partenariat avec l'infirmière scolaire, les élèves du dispositif passent l'AFPS². Le bilan n'est pas entièrement positif, puisque sur les neuf élèves qui ont débuté l'action, seuls cinq sont allés jusqu'au bout et ont obtenu leur diplôme.

Les élèves accueillis dans le dispositif y demeurent généralement jusqu'à la fin de l'année scolaire. Leur entrée dans le dispositif se fait sur quatre périodes, la dernière se situant vers avril. L'enseignement, certes individualisé, est cependant fédéré par rapport au référentiel du CFG³ que tous les élèves passeront. A l'entrée du dispositif un positionnement de l'élève est mis en place, puis sera construite une progression basée sur le référentiel du CFG. D'autre part, afin d'éviter une infantilisation, j'utilise des supports pédagogiques du niveau troisième PVP⁴ ou/et de formation professionnelle (CAP⁵).

En parallèle à l'enseignement général, les élèves suivent des cours d'enseignement professionnel (électronique, MAEMC⁶, structures métalliques) au sein du lycée et dans le cadre d'une collaboration avec les ateliers du CAE⁷ (bois, ferronnerie), (**cf. fiches en annexe**).

Enfin pour compléter leur intégration en milieu scolaire, les élèves suivent des cours d'enseignement culturel. Nous travaillons en partenariat avec deux associations. Pour la musique, les élèves créent des morceaux de musique (MAO)⁸, les élèves écrivent des paroles,

² Attestation de Formation aux Premiers Secours.

³ Certificat de Formation Générale.

⁴ Préparatoire à la Voie Professionnelle.

⁵ Certificat d'Aptitude Professionnelle.

⁶ Maintenance des Appareils et Équipements Ménagers et de Collectivités .

⁷ Centre d'Actions Educatives, 34 rue Coué 54000 Nancy.

⁸ Musique Assistée par Ordinateur.

le tout aboutissant à la réalisation d'un CD. Pour les arts graphiques, les élèves réalisent selon la technique des tags une pochette pour leur CD. Ceci est un travail collectif et individuel. Les élèves accueillis dans le dispositif ont pour la plupart d'entre eux été déscolarisés sur de longues périodes (de trois à dix-huit mois). Leur vœu premier est de quitter définitivement le système scolaire.

Tout au long de l'année, grâce à des stages (minimum neuf semaines) nous les aidons à construire leur projet professionnel. Ces stages se déroulent en entreprises mais aussi en lycées professionnels. Nous accompagnons les élèves dans leur démarche de recherche de stages, nous mettons à leur disposition un réseau d'entreprises partenaires, nous nous rendons avec eux en entreprises pour faire compléter les conventions, parfois nous les accompagnons le premier jour d'entrée en entreprise. Durant leurs stages nous assurons un suivi par téléphone et par des visites. A leur retour de stage, nous aidons les élèves à rédiger un compte-rendu qu'ils présenteront à l'oral de leur examen (CFG).

L'équipe relais à travers son fonctionnement spécifique se trouve ainsi légitimée par l'institution scolaire qui a validé sa démarche et lui permet de régler autrement certains phénomènes de désordre et de ruptures scolaires. La prise en charge des élèves est quasi incessante quand ils sont dans le dispositif. Leur comportement, leur adhésion au projet pédagogique sont rapidement connus de tous (les membres de l'équipe relais, les parents, les éducateurs référents et si nécessaire, le chef d'établissement ou son adjoint). Le suivi des élèves est traité par l'équipe pédagogique et éducative lors de réunions régulières ; chaque situation fait l'objet de discussion, d'analyse, d'évaluation ou d'aménagement, au regard du comportement et du travail fourni.

Les réunions de travail ont pour objet d'instaurer une « régulation » et de travailler sur les ressentis, sur les écarts entre les perceptions ou les pratiques des uns des autres. Ce temps d'échange se veut être aussi, un temps de distanciation par rapport à la pratique quotidienne, largement faite de tensions face aux difficultés régulièrement rencontrées. Toutes les décisions prises dans ce cadre se veulent être des décisions d'équipe. Il n'y a pas de solution uniforme, mais une réponse pour chaque jeune. Les classes relais ne sont pas des filières de relégation, elles ont comme objectif de recréer, par un accueil spécifique temporaire, les conditions d'une réinsertion scolaire progressive.

Bilan

Actuellement, la classe a trouvé son rythme de fonctionnement. La plupart des élèves inscrits la fréquentent assez régulièrement, le taux d'absentéisme global a fortement baissé. Néanmoins le quotidien est toujours difficile à gérer ; en effet les élèves peuvent intégrer le dispositif à tout moment de l'année, ce qui ne permet pas réellement une prise en charge collective du groupe. L'équipe pédagogique doit sans cesse s'adapter à chaque élève et l'aider à construire un parcours individuel. Un des outils fondamentaux de travail est l'alternance. Bien que dans les textes, les élèves sont censés réintégrer leur établissement d'origine à leur sortie du dispositif, on remarque que cette démarche est rarement effectuée.

Les élèves ont souvent des demandes d'orientation plus axées vers de l'apprentissage. Pour la plupart, l'alternance qui leur est proposée convient mieux à leurs attentes et leur permet de trouver un sens à leur scolarité. Pour certains d'entre eux, le fait d'être en stage et de s'y sentir bien, leur permet de se sentir valorisés et de connaître enfin autre chose que l'échec.

Le travail en partenariat, nous l'avons constaté, a vocation à fédérer des professionnels d'horizons divers, autour d'un projet commun. Ce type de fonctionnement en partenariat n'est, au départ, pas allé de soi. Les cultures institutionnelles, les origines professionnelles différentes ont, au début, généré des incompréhensions, des réactions, voire des tensions que nous avons réussi à dépasser au cours de la première année de fonctionnement. Le partenariat

d'action tel qu'enseignants et éducatrice PJJ le vivent depuis 1999 n'a pas de précédent dans le département.

Les élèves ne sont plus dans un processus de déscolarisation, mais ils rencontrent des difficultés à fréquenter régulièrement le dispositif. L'école n'est pas toujours pour eux une priorité. Il faut systématiquement contacter parents et éducateurs pour que les absences d'un ou deux jours ne se transforment pas en longue période.

On constate que dans l'ensemble, les élèves exécutent les tâches demandées. Les exigences scolaires imposées sont acceptées avec plus ou moins de facilité, mais après discussion, voire concession, le travail demandé est fait.

Au niveau du comportement, nous constatons que les élèves ont encore des difficultés à se stabiliser dans la durée et à retrouver une certaine sérénité, il est vrai qu'ils rencontrent pour la plupart d'entre eux d'importants problèmes dans leur environnement : chômage, maladie...

Au niveau des stages, ils ne sont pas tous entrés dans une dynamique de travail en entreprise et ont des difficultés à faire les démarches et/ou à se rendre sur les lieux de stage. Pour une bonne information sur l'orientation, il serait souhaitable que la classe de 3^{ème} Relais ait à sa disposition trois heures trimestrielles de travail avec la C.O.P⁹.

L'accueil d'intervenants professionnels extérieurs est aléatoire et délicat dans la mesure où la fréquentation des cours est très fluctuante. Pour cette raison, on envisage à l'avenir un déplacement des élèves vers les professionnels (CEPAL¹⁰, journée d'information sur les métiers...).

Les mini-stages en L.P. ne trouvent pas d'adhésion auprès des élèves même avec une proposition d'accompagnement pour le premier jour du stage et en fournissant aux élèves un document de travail à utiliser pendant le stage. Les stages en entreprises ne sont pas une demande spontanée des élèves mais en cours d'année, ils manifestent une meilleure adhésion pour se rendre en stage. L'objectif de la classe est d'une part d'aider les jeunes à mieux définir leur projet professionnel et d'autre part de les aider à persévérer et à se stabiliser dans le secteur professionnel choisi sur une période déterminée. Les stages sont mis en place en fonction de chacun et réactualisés au fil de l'année.

Témoignages

Evelyne Artis, professeur-coordonnateur

La classe relais du lycée Jean Prouvé est délicate à gérer car elle accueille des types d'adolescents différents : certains sont en pleine rébellion et d'autres plutôt introvertis et il est toujours difficile d'aider les uns sans pénaliser les autres. Je crois que la réussite de ma mission réside dans l'écoute, dans la disponibilité, dans la tolérance, mais aussi dans l'intransigeance du respect des règles de travail et de comportement défini dès l'accueil dans le dispositif. Je ne pense pas que les résultats des actions menées tout au long de l'année soient visibles et mesurables en fin d'année scolaire mais plutôt un ou deux ans après.

Après trois années passées en classe relais, je suis persuadée de l'utilité de ce dispositif, tout en émettant une réserve quant à l'accueil systématique et de façon durable de tous les élèves dits « déstructurés ». En effet, je constate que sur ces trois années passées, 2 élèves sur 38 inscrits n'étaient pas à leur place dans le dispositif. Certes, ils avaient le profil pour entrer dans le dispositif, mais il y avait chez eux un tel refus, un tel rejet d'adhérer au

⁹ Conseiller d'Orientation Psychologue.

¹⁰ Centre Enseignement Promotion Métiers Alimentation, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 54.

fonctionnement que non seulement ils n'ont rien retiré de positif de leur passage mais, ils ont, par leur conduite excessive dépassant l'entendement, nuit au collectif.

Il me semble important, qu'après une période d'observation d'une durée pouvant aller jusqu'à trois mois, un adolescent qui n'est pas arrivé à s'intégrer dans la classe relais, même partiellement, devrait pouvoir bénéficier d'une autre orientation. Certes, je ne suis pas sans savoir que les autres structures pouvant accueillir ces adolescents ne sont pas assez nombreuses et sont de ce fait d'accès difficile mais je crois qu'à un moment il faut savoir faire un choix.

C'est par un suivi réalisé 2 ans après que les élèves aient quitté le lycée que l'on s'aperçoit que les actions mises en place au cours d'une année scolaire, et qui semblaient encore bien fragiles, se sont concrétisées dans le temps, je fais référence notamment à tout le travail lié à l'orientation.

Travailler en classe relais est très difficile, cela demande de la modestie, de la persévérance, de la volonté afin de maintenir un cap choisi sans pour autant s'obstiner. Il faut être convaincu que ces jeunes, bien que déjà « déviants », peuvent s'intégrer dans notre société. Pour cela la première mission des responsables des classes relais est, à mon avis, d'aider ces adolescents à s'estimer, à retrouver confiance en eux. Je pense que cela passe par deux positions : être la plus à l'écoute de chacun d'eux et ne pas déroger aux exigences énoncées. Je conclurai cette réflexion en disant que la classe relais, c'est savoir prévoir l'imprévisible c'est-à-dire s'adapter à tout individu, à tout moment.

Ils trouvaient anormal que dix élèves soient quotidiennement encadrés par deux ou trois personnes à la fois, alors qu'eux-mêmes devaient gérer seuls des effectifs allant jusqu'à vingt-cinq élèves. Pour eux, le profil des élèves de la classe relais ne différait guère de celui de bien des élèves du lycée. Ainsi durant les deux premières années, peu d'entre eux ont accepté de prendre en charge certains de ces élèves durant leur cours. Ces deux premières années furent chargées de colère, de frustration, de désaccords, mais aussi de joie, d'espoir et d'envie de maintenir ce dispositif en vie. Malgré les divergences de point de vue sur le fonctionnement de cette classe, nous avons toujours, tous, le même désir de la voir perdurer dans l'intérêt des élèves accueillis.

Marie-Eliane Patier, éducatrice P.J.J.

Depuis septembre 1999, la place que j'occupe dans le dispositif est celle de partenaire éducatif.

En étroite collaboration avec l'équipe pédagogique de la classe relais, je suis partie prenante de l'accompagnement socio-éducatif des élèves. Il s'agit, dans les murs de l'école, de me situer, avec l'équipe pédagogique, dans une démarche de socialisation (rappel à la loi scolaire et sociale, travail sur les comportements, sur la prise de responsabilité et sur l'acquisition de l'autonomie), de contribuer à la mobilisation des élèves et de leurs parents dans la recherche de stages de découvertes pré professionnelles. Dans ce cas précis, j'observe, chaque année que, bien souvent, les désirs exprimés par les élèves ne sont pas toujours en cohérence avec leur capacité à tenir un engagement et à accepter la confrontation avec le monde de l'entreprise.

Il s'agit aussi pour moi, dans le cadre du partenariat engagé avec l'Education Nationale de mobiliser le C.A.E.¹¹ de Nancy. En tant que lieu intermédiaire situé en dehors du droit commun, adapté à un public, souvent en panne de projet, les ateliers éducatifs, animés par des professeurs techniques PJJ, accueillent les élèves, collectivement, afin de réaliser des objets en fer et en bois.

Cette démarche a pour objectif premier de permettre aux élèves de découvrir des secteurs professionnels, de confirmer ou non des centres d'intérêt et de prendre la mesure des capacités dont ils disposent. Toujours en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique, je me situe en interface entre le monde de l'école et le milieu de vie des élèves. Il s'agit dans ce cas de travailler avec les parents, de tenter de les ramener vers l'école et de les aider à se réinvestir dans leur rôle de parents d'élèves. Cela peut passer par des contacts téléphoniques ou des rencontres régulières qui doivent permettre aux parents des élèves d'évaluer le chemin parcouru par leur enfant et autant que faire se peut, de restaurer entre eux la confiance et le dialogue.

Il s'agit, également, dans le même esprit, toujours en lien étroit avec l'équipe pédagogique de travailler avec les éducateurs référents de chacun des élèves en développant des échanges réguliers sur l'évolution de la scolarité, du comportement et d'évoquer les perspectives d'orientation scolaire ou professionnelle de l'adolescent qui leur est confié. L'équipe classe-relais cherche avant tout à élaborer avec les éducateurs référents des stratégies scolaires et éducatives qui soient complémentaires et cohérentes. Il s'agit enfin, si nécessaire, d'en référer aux dispositifs de Protection de l'Enfance (Conseil Général et Protection Judiciaire de la Jeunesse).

Chaque année je constate que nous avons à nous "débrouiller" avec des profils complexes ; bien des questions se posent, parfois le doute s'installe. Comment faire comprendre à ces adolescents que sans le savoir (lire, écrire, compter) ils ne seront rien ou si peu ? Comment

¹¹ Centre d'Actions Educatives, 34 rue Coué 54000 Nancy.

lutter contre leur formidable capacité à retarder le moment où il va falloir se confronter à la demande de l'adulte ? Comment les empêcher de s'enfermer dans l'image de "cancres" ou de "rebelles" qu'ils connaissent bien et dont ils semblent ne pas vouloir se départir ? Comment les aider à progresser quand ils disent avoir atteint leur maximum ? Comment faire pour amener nos élèves à nous donner suffisamment de clés pour mieux comprendre et cerner les causes de leurs difficultés ?

En classe-relais, les jours passent et ne se ressemblent pas. Les progrès sont infimes ou significatifs... Le lendemain peut venir annuler les progrès de la veille. Je pense que nous devons compter avec le temps pour qu'une relation de confiance suffisante s'installe et que chacun accepte de se montrer tel qu'il est dans ses difficultés mais aussi dans ses capacités. Je pense comme mes collègues que notre devoir est de dire aux élèves ce qui nous semble être bon pour eux et de leur ouvrir les yeux sur ce qu'ils sont et surtout sur ce que nous souhaitons qu'ils deviennent.

Juin 2005